Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026
ID : 040-244000808-20260713-260713H2735H1-AR

Mont de Marsan Agglomération

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/07-0165 Marché d'exploitation des installations de chauffage, ECS, ventilation, climatisation et traitement de l'eau de type PF-PFI – Avenant 3 au lot 01

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2026/04-0101 du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président, au titre de l'article L.5211-9 du code précité, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu la convention de groupement de commandes en date du 21 décembre 2020 portant sur la réalisation de travaux de prestations d'entretien, de rénovation, de maintenance et de contrôle dans les bâtiments, conclue entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dont Mont de Marsan Agglomération est le coordonnateur.

Vu la Commission d'appel d'offres réunie le 08 juillet 2026,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

EXPOSE :

Un appel d'offres a été lancé le 14 Février 2022 afin de désigner l'attributaire du marché portant sur les prestations d'exploitation des installations de chauffage, ECS, ventilation, climatisation et traitement de l'eau de type PF-PFI, pour une durée de 5 ans et 2 mois (sans montant minimum ni maximum de commandes).

Les marchés ont été conclus comme suit :

- Lot 01 : Mont de Marsan Agglomération – marché PF-PFI à la société DALKIA (33 Mérignac)
- Lot 02 : Ville de Mont de Marsan – marché PF-PFI à la société DALKIA (33 Mérignac)
- Lot 03 : CCAS de Mont de Marsan- marché PF à la société DALKIA (33 Mérignac)
- Lot 04 : CIAS de Mont de Marsan- marché PF à la société DALKIA (33 Mérignac)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026
ID : 040-244000808-20260713-260713H2735H1-AR

Pour le lot 01, les bâtiments La Fabrik et La Direction du Service Informatique sont intégrés dans le périmètre des bâtiments de Mont de Marsan Agglomération.

Il a donc lieu de conclure un avenant avec la société DALKIA pour modifier le périmètre des bâtiments de Mont de Marsan Agglomération.

DECIDE :

Article 1 – d'intervenir à la signature de l'avenant dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

« La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr) ».*